

CA N°1 04 NOVEMBRE 2025

En réponse à la sollicitation de Mme la Principale, Mme POUBLANC, représentante des enseignants accepte d'effectuer le secrétariat de séance.

Madame la Principale ouvre la séance à 18h05 Le quorum est atteint avec 15 présents au moment de l'ouverture du C.A.

Madame la Principale donne lecture de l'ordre du jour.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2025

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque dans les dix jours ayant suivi son envoi aux membres du conseil d'administration, en application de son règlement intérieur il est considéré comme adopté à l'unanimité.

Résultats du vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

RUBRIQUE II MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1. Présentation de rentrée 2025-2026 (Powerpoint)

Mme BELVEZE présente les grandes lignes du powerpoint qui sera annexé en pièce jointe.

Arrivée de Mme MARIAU à 18h17

2 Présentation du programme « Phare » pour information

Mme PANNAUD présente le programme « PHARE » 2025 - 2026

- Journée NAH le 6 novembre
- Intervention de la gendarmerie
- Concours d'affiches
- Enquête en ligne sur le climat scolaire
- 2 journées de cohésion avec les ambassadeurs

3. Affectation des IMP 2025 2026

7 IMP nous ont été attribuées pour couvrir les différentes missions. Elles doivent être payées aux intéressés au service fait. Une exception est faite pour celles de coordonnateur des activités physiques et sportives et artistiques et de référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN) qui sont considérées comme annuelles et doivent être présentées pour avis lors du premier conseil d'administration pour qu'elles puissent être annualisées.

Après consultation du conseil pédagogique et concertation avec les personnels, les IMP suivantes sont proposées :

- 2 IMP RUPN : Madame LATANIÈRE
- 1 IMP Cordées de la réussite : Madame LATANIÈRE (IMP académique en attente)
- 1 IMP Autres missions : Mme PANNAUD
- 1 IMP Coordination de l'EPS : Madame LARCHÉ
- 0.5 IMP Chorale : Madame TINARD (IMP académique en attente)
- 0.5 IMP Référent culture : Madame BERTHELOT
- 0.5 IMP Partenariat entreprises : Madame LATANIERE
- 0.5 IMP Partenariat entreprises : Madame LARCHÉ
- 0.5 IMP Coordonnateur cycle d'enseignement : Madame BERTHELOT
- 0.5 IMP Coordonnateur discipline : Madame MULLER
- 0.25 IMP Coordonnateur discipline : Monsieur RAFIN
- 0.25 IMP Coordonnateur discipline : Mme RENOUARD

Toutes les IMP sont attribuées.

Résultats du vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Point sur les PACTES et les besoins en RCD pour information

- Plan RCD 2025 – 2026 présenté au conseil pédagogique : objectifs, diagnostic des besoins, modalités de mise en œuvre, critères d'évaluation.
- Un abondement en PACTES a été demandé, le collège a obtenu 2 parts de PACTES supplémentaires.
- 15,50 PACTES ont été attribués au collège dont 10 PACTES devoirs faits.
- Désormais les parts de PACTES sont fléchées en ce qui concerne les RCD et devoirs faits.
- Une enveloppe de 116 heures fléchées remplacements de courte durée sera déléguée au collège pour l'année 2025 – 2026.

Aide aux élèves :

- Deux heures « Devoirs faits » 6^{ème} (fluence et aide à l'organisation personnelle).
- 1 heure Devoirs faits 5^{ème}.
- 0.5 h de soutien mathématiques et 0.5 h de soutien français en 4^{ème} et en 3^{ème}.
- Dispositif d'aide individualisée sur la pause méridienne pour les 4^{èmes} et les 3^{èmes}.
- Accès aux ordinateurs portables sur les temps de permanence, accès au CDI et à toutes les ressources du CDI sur les temps de permanence
- Clubs et activités sur la pause méridienne

5. Eduquer à la Vie Affective relationnelle et à la Sexualité

- Une obligation légale réaffirmée, encadrée et accompagnée
L'éducation à la sexualité est un apprentissage obligatoire, inscrit à [l'article L. 312-16 du Code de l'éducation](#) qui prévoit au moins trois séances annuelles dans les écoles, les collèges et les lycées.

Objectifs du programme :

- Transmettre des connaissances sur la sexualité et la santé, sur la reproduction, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST)
- Favoriser des choix éclairés et responsables
- Lutter contre les discriminations : sensibiliser aux stéréotypes, notamment de genre, et promouvoir l'égalité et le respect entre les sexes
- Prévenir les violences sexuelles et le harcèlement : inculquer les notions de consentement, de respect et de droit .

EVARS au centre des différents parcours et dispositifs :

- Sensibiliser à l'importance du dialogue avec les adultes
- Sensibiliser aux dangers d'Internet, notamment l'exposition à des contenus inappropriés
- Comprendre le consentement, le demander et l'exprimer, accepter et respecter un refus, par l'analyse de situations fictives.

Le Conseil d'Etat a validé le programme national
Pour information aux membres du CA.

6. Parcours Avenir - Plan Avenir

Mise en œuvre du plan Avenir dans les collèges et les lycées : accompagner les choix d'orientation, promouvoir la diversité des parcours, offrir les mêmes opportunités de poursuites d'études et de réussite.

Articulation avec le Plan pluriannuel d'éducation à l'orientation, les différentes actions mises en œuvre au collège, les séquences pédagogiques intégrées aux enseignements et aux heures de vie de classe , la plateforme Avenir étant un levier de cet accompagnement pédagogique .

Réunion des équipes prévues le lundi 10 novembre à partir de 16h, accompagnement de Mme CURE PSY EDO et Mme SZALKOWKI, Directrice du CIO de Jonzac pour la rédaction du PPO avec l'appui du Conseil pédagogique. Validé ultérieurement par le Conseil D'administration.

Pour information aux membres du CA.

7. Conseils de réussite 6^{ème}

- Prévus à la fin des trimestres 1 et 2, le conseil de classe traditionnel étant maintenu à la fin du trimestre 3.
- Une nouvelle approche des conseils de classe basée sur la participation active des élèves, l'individualisation des parcours et la réflexion personnelle
- Objectifs : rendre les élèves acteurs de leur scolarité, mettre en œuvre la coéducation avec les familles, faire progresser les élèves.
- Date retenue pour le T1 : jeudi 18 décembre
- Conseil pédagogique de « phasage » prévu le mardi 18 novembre
- Utilisation d'heures de vie de classe pour l'analyse réflexive et la projection (fiche outil).
- Communication aux familles et adaptation aux horaires de disponibilité si nécessaire.
- Distribution d'une convocation individuelle et diffusion sur PRONOTE.
- Tenue d'un pré-conseil ou réunion de préparation en interne le lundi 15 décembre

RUBRIQUE III. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

1. Contrats et conventions

○ FNCS Charente

Proposition de renouvellement de la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Chorales Scolaires de Charente (ex APEMC).

Collaboration pour le développement des pratiques musicales collectives et l'organisation de spectacles inter-établissements au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Contributions :

- de la FNCS Charente : organisation logistique des rencontres et communication
- du collège : adhésion annuelle de 50,00 € et participation forfaitaire de 300,00 € pour la mise en œuvre du projet.

Résultats du vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

○ Lycée Emile Combes (Pons)

Proposition de renouvellement de la convention de partenariat pour l'inscription du collège dans la cordée de la réussite « Oser les parcours en sciences et en technologies ».

Mise en place d'actions communes d'accompagnement à l'orientation entre un établissement d'enseignement supérieur ou un lycée (avec des CPGE / STS) et un collège.

Validité à partir de l'année 2024-2025 avec reconduction tacite en 2025-2026 et 2026-2027.

Financement sur crédits d'Etat alloués au programme et gérés conjointement par les 2 établissements (aucune participation financière des familles).

18h49 arrivée de Mme COSSON-DESCUBES.

Résultats du vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

○ Lycée Jean Hyppolite (Jonzac)

Proposition de renouvellement de la convention de groupement comptable avec le lycée Jean Hyppolite, siège du groupement de service « Agence comptable ».

Définition des modalités de fonctionnement du groupement comptable : organisation, relations agence comptable / établissements rattachés, délai de règlement conventionnel, régies, recouvrement...

Prise en compte des modifications résultant de l'utilisation désormais généralisée du progiciel Opale.

Validité à partir du 1^{er} septembre 2025 et pour la durée du groupement comptable.

Participation aux charges de fonctionnement : 150,00 € / an.

Résultats du vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

○ Section sportive scolaire basket-ball

Proposition de convention de partenariat avec le Comité départemental de basket-ball de la Charente-Maritime et le Club de basket-ball de Jarnac-Champagne pour le renouvellement de la section sportive scolaire basket-ball du collège.

Définition des niveaux d'implication des parties dans le fonctionnement de la section sportive scolaire du collège : recrutement, encadrement, horaires, évaluation, matériel et installations...

Validité à partir du 1^{er} septembre 2026 pour les années scolaires 2026-2027 à 2029-2030.

Résultats du vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

○ Électricité De France (EDF)

Proposition de contrat garanti marché public EP.

Fourniture et acheminement d'énergie électrique pour l'éclairage public relevant du collège.

Validité à partir du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 3 ans.

Coût annuel : 639,55 € HTVA (simulation sur une base de 2 820 kWh / an).

Résultats du vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

○ Octopus digital kitchen

Proposition d'avenant à l'abonnement 2024-2026 à une solution numérique (acte n° 12 du 28 novembre 2023).

Souscription pour l'ajout d'un module à l'application Octopus HACCP (« remontée en température »).

Validité d'1 an.

Coût annuel : 36,00 € HT.

Résultats du vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Crédits pédagogiques globalisés

Répartition de la dotation MEN 2025 :

Proposition de ventilation de la dotation globalisée 2025 attribuée par le Rectorat et regroupant les crédits de fonctionnement pédagogique pour les dépenses obligatoires (droits de reprographie et manuels scolaires).

Enveloppe 2025 de 6 230,11 € composée :

- du reliquat 2024 de 730,11 €

- de la subvention 2025 de 1 000,00 € (droits de reprographie et compléments de collections de manuels)

- de la subvention complémentaire 2025 de 4 500,00 € (dotation exceptionnelle du MEN pour le renouvellement des manuels 6^{ème} en français, mathématiques et langue vivante étrangère).

Répartition proposée :

- droits de reprographie : 601,92 €

- manuels scolaires : 5 628,19 €

Résultats du vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Décisions Budgétaires Modificatives

○ Présentation pour information des Décisions Budgétaires Modificatives 2025 :

- N° 2500006 du 30 juin 2025 (type 21)

Ajustement en recettes et dépenses de la ligne :

(R - 746800) AP / 0SORTIES (sorties pédagogiques) + 1 105,00 €

(D) AP / 0SORTIES (sorties pédagogiques) + 1 105,00 € = 3 753,50 €

pour la prise en charge de dons de l'APE (sortie au château de Panloy) et du FSE (sortie Minami Manga à Angoulême).

- N° 2500007 du 03 juillet 2025 (type 21)

Ajustement en recettes et dépenses des lignes :

(R - 741160) VE / 16FS- (fonds social collégien) - 35,00 €

(D) VE / 16FS- (fonds social collégien) - 35,00 € = 215,00 €

(R - 741160) VE / 16FSC (fonds social des cantines) + 1 535,00 €

(D) VE / 16FSC (fonds social des cantines) + 1 535,00 € = 3 017,16 €

pour la prise en charge d'une dotation MEN de 2 500,00 € au titre des fonds sociaux 2025.

- N° 2500008 du 28 août 2025 (type 21)

Ouverture en recettes et dépenses de la ligne :

(R - 744380) AP / 2CINE (collège au cinéma) + 380,00 €

(D) AP / 2CINE (collège au cinéma) + 380,00 € = 380,00 €

pour la prise en charge d'une subvention CD17 de 380,00 € au titre du programme « Collège au cinéma ».

- N° 2500009 du 26 septembre 2025 (type 21)

Ajustement en recettes et dépenses des lignes :

(R - 706700) AP / 0VOYSTLA (voyage St-Lary) - 2 205,00 €

(R - 746800) AP / 0VOYSTLA (voyage St-Lary) + 201,79 €

(R - 758800) AP / 0VOYSTLA (voyage St-Lary) + 262,00 €

(D) AP / 0VOYSTLA (voyage St-Lary) - 1 741,21 € = 29 035,32 €

pour l'intégration du bilan du séjour 2025 à Saint-Lary-Soulan et la prise en charge des remboursements aux familles.

- N° 2500010 du 26 septembre 2025 (type 21)

Ajustement en recettes et dépenses de la ligne :

(R - 744380) ALO / 2TVXP (petits travaux) + 165,51 €

(D) ALO / 2TVXP (petits travaux) + 165,51 € = 1 665,51 €

pour la prise en charge du reliquat 2024 d'une subvention CD17 au titre des travaux relevant du propriétaire.

- N° 2500011 du 05 octobre 2025 (type 21)

Ajustement en recettes et dépenses des lignes :

(R - 706700) AP / 0VOYVIBO (voyage Vieux-Boucau) - 3 640,00 €

(R - 746800) AP / 0VOYVIBO (voyage Vieux-Boucau) - 44,70 €

(D) AP / 0VOYVIBO (voyage Vieux-Boucau) - 3 684,70 € = 17 336,31 €

pour l'intégration du bilan du séjour 2025 à Vieux-Boucau-les-Bains et la prise en charge des remboursements aux familles.

- N° 2500012 du 24 octobre 2025 (type 21)

Ouverture en recettes et dépenses de la ligne :

(R - 744380) SRH / 2DUQUA (denrées Agrilocal) + 360,77 €

(D) SRH / 2DUQUA (denrées Agrilocal) + 360,77 € = 360,77 €

pour la prise en charge d'une subvention CD17 de 360,77 € au titre des denrées alimentaires achetées via la plateforme Agrilocal.

○ Présentation des opérations de la Décision Budgétaire Modificative n° 2500013 soumise au vote :

- Opération de type 33 (affectation d'une ressource nouvelle non spécifique impactant le montant total du service)

Prise en charge, en recettes et dépenses, des opérations résultant de la répartition de la dotation

globalisée 2025 :

(R - 741130) AP / 13MS- (manuels scolaires) + 4 500,00 €

(D) AP / 13MS- (manuels scolaires) + 4 500,00 € = 5 628,19 €

(R - 741130) AP / 13REP (droits de reprographie) + 0,00 €

(D) AP / 13REP (droits de reprographie) + 0,00 € = 601,92 €

- Opération de type 33 (affectation d'une ressource nouvelle non spécifique impactant le montant total du service)

Prise en charge, en recettes et dépenses, des redevances à percevoir au titre du renouvellement de la convention d'occupation précaire du logement n° 3 pour la période du 11 juillet au 31 décembre 2025 :

(R - 708300) ALO / OCOP (redevances COP) + 1 192,26 €

(D) ALO / OCOP (versement CD17) + 454,19 € = 1 402,58 €

(D) ALO / OGZ (viabilisation gaz) + 738,07 € = 2 338,07 €

Résultats du vote :

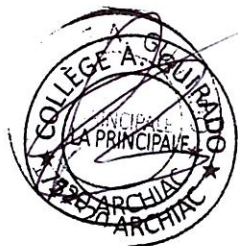
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

Aucune questions diverses.

La séance est levée à : 19h17

La Présidente du CA :



Le secrétaire de séance :

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 4 novembre 2025

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[▢]	A[▢]	E[▢]	Nom - Prénom	P[▢]	A(*)	E[▢]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BELVEZE Isabelle	P						
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Arnaud	P						
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P						
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal			E				
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe		A					
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard			E	SURGET Hélène			
	Commune siège	COSSON-DESCUBES Suzy	P						
PERSONNALITES QUALIFIEES		NEAU Christelle			E				
		MOUNIER Pascal	P						
TOTAL		9	5	1	3				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LARCHE Sandra	P			BERTHONNAUD Jennifer			
		BERTHELOT Fabienne	P			POUBLANC Claire	P		
		MULLER Nathalie			E	BRIELLE Natacha	P		
		MASSUYAU Alexandra			E	COLOMBEL Sandra	P		
		GENESTE Laurent			E				
		PICH Isabelle		A					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers.	PELLETAN Céline	P						
		BAUDY Geneviève	P						
TOTAL		8	4	1	3		3		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	CHAUVET BURET Marguerite	P						
		MARIAU Candice	P						
		SOUVERAIN Gaïl			E				
		LEMETEIL Alexandra			E				
		MITAULT Mathilde	P						
	Elèves	THUOT Nora	P			LAGIER Marie			
		FERNANDES Michelle	P			CHARRO SOUSA Mathilde			
TOTAL		7	5		2				
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne							
		CURE Karine							

